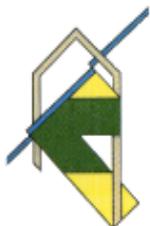


BULLETIN MUNICIPAL AUVERS SAINT GEORGES

AUTOMNE 2020



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous n'avions pas vraiment voulu y croire, et pourtant il est là et bien là ce satané virus.

Le confinement qui nous est imposé s'avère beaucoup plus difficile à admettre que celui du printemps, peut-être parce que justement c'était le printemps.

Alors nous nous sommes relâchés, oubliant quelque peu les règles élémentaires, ces gestes barrières maintes et maintes fois répétées.

Aujourd'hui quelle tristesse de voir nos bambins avec un masque, nous n'aurions jamais dû en arriver là.

Comme me le disait avec tristesse un petit bonhomme de l'école :

« Il faut qu'il s'en aille le corona... »

Oui petit bonhomme tu as raison, il faut qu'il s'en aille, et il s'en ira. Parce que nous sommes tous solidaires.

Solidaires dans notre quotidien en étant à l'écoute de ceux qui ont besoin d'assistance, qu'elle soit matérielle pour les courses par exemple, mais aussi par la parole car lorsque le confinement se double de la solitude c'est la double peine, pour reprendre une formule classique.

C'est aussi être solidaire que de respecter les autres par le port du masque notamment, même si c'est gênant, ce n'est pas le petit bonhomme qui dira le contraire, lui qui continue à jouer avec ses copains d'école, tous avec le masque.

La discipline imposée à tous ces enfants et leur façon de l'appliquer force le respect. Je suis bien convaincu que si nous avons la même attitude que tous ces bambins nous pourrions envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Alors courage petit bonhomme, toi et tes petits amis continuez à nous montrer l'exemple dont nous avons besoin, même s'il nous est permis de nous interroger sur l'origine de ce sale virus...

Soyez assurés, Madame, Mademoiselle, Monsieur, de l'expression de mes meilleurs sentiments pour vous et vos familles à l'approche de ces belles fêtes que nous ne vivons pas comme nous en avons l'habitude.

Denis MEUNIER

**Pas de cérémonie de
Vœux du Maire**

Retrouvez les événements sur
le site internet de la mairie





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 17 Oct 2020

I. Délégation au Maire des missions de gestion courante.

Monsieur le Maire fait lecture des observations des services de la Préfecture et soumet ce point pour la 2^{ème} fois au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les délégations données au maire sur les matières visées aux paragraphes énumérés à l'article L.2122-22 du CGCT. Monsieur le Maire rappelant toutefois que cette délégation ne vaut que pour les affaires courantes.

II. Règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le projet du règlement intérieur du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le règlement proposé.

III. Décision modificative n°2 - Commune.

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 sur le budget Commune tenant compte d'ajustements des dépenses de fonctionnement et d'investissement et également un ajustement de recette au niveau de la taxe additionnelle des droits de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à 12 voix pour et 1 voix contre, la décision modificative n°2 présentée.

IV. Approbation du projet du programme d'investissement dans le cadre de la mesure « France RELANCE ».

Dans le cadre de cette mesure gouvernementale, Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de bâtiments publics, notamment la rénovation du bâtiment de l'ancienne école maternelle en créant un conservatoire du Patrimoine et une salle d'activité pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité, le principe de ce programme.

La rénovation du corps de garde est également prévue et cette opération pourra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du PNR.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité, ce projet et la demande de subvention auprès du PNR.

Le Conseil demande à la commission Travaux d'avancer sur les 2 projets.

V. Approbation du projet de contrat rural comprenant notamment les derniers enfouissements France Telecom (araignées).

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat rural ne peut être signé que tous les 3 ans. Le prochain projet de contrat rural serait de finaliser l'enfouissement France Telecom pour les rues suivantes : Rue des Ecoles, Chemin des Communs et Rue du Moulin et également d'y inclure des travaux de rénovation à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité le principe du futur projet de contrat rural.

Le Conseil demande à la commission Travaux d'avancer sur ce projet.

VI. Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire reprend les 2 points précédents qui feront l'objet de futurs projets.

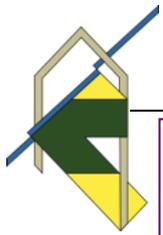
Questions diverses.

∞ Il est évoqué la dangerosité du croisement de la Ruelle aux Anglais et de la Rue St Fiacre pour le non-respect de la priorité à droite. Il est proposé de fixer un miroir face à la Ruelle aux Anglais.

∞ Il est demandé l'avancement du projet de construction Clos St Georges face à l'école. Monsieur le Maire rappelle que le projet concerne la construction d'un foyer d'enfants et que le dossier est en cours.

∞ Le Marché de Noël ne pourra pas avoir lieu suite à la situation sanitaire, cependant un stand se tiendra le samedi 19 décembre sur le marché avec du vin chaud et quelques pâtisseries.

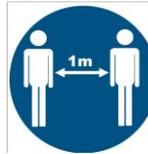




INFORMATIONS LÉGALES

CCAS :

Cette année, en raison des conditions sanitaires, le goûter des Anciens est annulé et la distribution du colis de Noël aura lieu soit en mairie le vendredi 11 décembre à partir de 13h30, soit sur demande expresse, possibilité de se faire livrer à domicile par un élu de la commune.



NOTRE MARCHÉ :

Notre marché se maintient malgré le re-confinement et les restrictions sanitaires.

Merci de votre implication et votre respect des mesures barrières qui nous permettent de le maintenir.

Les étals sont plus espacés et un sens de circulation a été déterminé afin de suivre les recommandations gouvernementales et préfectorales.

Vos marchands habituels sont fidèles au rendez-vous et heureux de pouvoir continuer à travailler tous les samedis matin, sur la place du Général Leclerc.

Un stand « Vin chaud & Pâtisseries » se tiendra devant la Mairie le samedi 19 Décembre

REGISTRES COMMUNAUX :

Les mairies sont tenues de mettre en place un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile et qui en font la demande. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif.



NAISSANCES

Clara HAIZE	le 27/07/2020
Lyah MARCHAL	le 21/07/2020
Norah POULET	le 03/08/2020
Mila GUEYDAN-GREFFE	le 26/08/2020
Elise BOUVIER	le 19/09/2020
Adaline HENTGEN	le 06/11/2020
Haylie REMOND	le 09/11/2020



MARIAGES

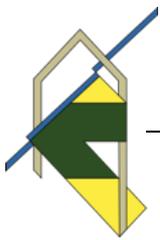
Caroline POCHE et
Dominique CUSOL
le 28/08/2020



DECES

Laurence BREUILLER
le 23/08/2020

Bernard TREMLET
le 24/10/2020



LA VIE DE LA COMMUNE



RANDONNÉE SOLIDAIRE

Randonnée Solidaire

Auvers Saint Georges

Dimanche 27 septembre 2020

Merci aux soignants

4 parcours au départ du Stade d'Auvers-Saint-Georges

La crise sanitaire est hélas toujours présente et très active ! De nombreux bénévoles ont souhaité se mobiliser pour récolter des fonds qui seront reversés localement au Centre hospitalier Sud-Essonne (CHSE) Dourdan-Etampes.

Cette randonnée solidaire pour dire « merci aux soignants » a eu lieu ce dimanche 27 septembre au départ du stade d'Auvers-Saint-Georges.

« Nous avons travaillé dur pour organiser cet événement et pouvoir dire merci aux soignants qui étaient et sont au front 24h sur 24 », indique Franck Grandin, l'un des organisateurs, du club Rand'Auvers.

Quatre parcours ont été proposés pour les personnes qui souhaitent marquer leur soutien aux soignants pour une participation d'un montant minimum de 5 euros

- 20 km, départ 8h30 et ravitaillement à mi-parcours
- 15 km, départ 9h et ravitaillement à mi-parcours
- 10 km, départ 9h30 et ravitaillement à mi-parcours
- 5 km, départ 10h, randonnée en famille

Malgré une météo très, très humide et venteuse, environ 200 marcheurs se sont lancés permettant de récolter quelques 2000€, somme qui a été reversée au Centre hospitalier Sud-Essonne Dourdan-Etampes.

Le Bric-à-Brac autour du Jardin qui devait se tenir en même temps n'a pu avoir lieu faute de participants en raison de la météo !



La Fête du Bois

Le 3 octobre a eu lieu la Fête du Bois sur la commune d'Auvers Saint Georges, organisée en partenariat avec le Parc du Gâtinais afin de faire découvrir au public l'écosystème forestier de notre région et de le sensibiliser à la filière bois.

La commune est couverte par quelques 250 hectares de bois et forêt, et la gestion forestière est un véritable enjeu énergétique

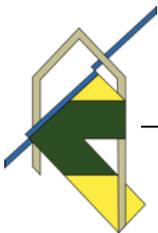
Des entreprises et des artisans sont venus présenter leur savoir faire et expliquer leur travail :

- Débardage du bois en forêt et zones humides avec Bois & Compagnie de Romain Thirion,
- Transformation du bois avec la scierie mobile de Christophe Sallé,
- Exploitation de la matière avec la visite de la chaudière au bois de la commune,
- Un sculpteur sur bois et des artistes ont offert des animations et démonstrations au public, venu en nombre au bord de la Juine près du lavoir, malgré un temps capricieux.

Aujourd'hui le territoire du Parc est recouvert par plus de 30% de forêt, en petites parcelles de moins de 4 hectares et dont la ressource est inexploitée en termes d'énergie et construction.

En dynamisant la filière, le PNR souhaite contribuer à préserver la biodiversité.





NEWS DU PARC DU GÂTINAIS

Dans le cadre de ses missions de valorisation des productions et savoir-faire emblématiques locaux, le Parc naturel régional du Gâtinais français a mis en place deux outils permettant de recenser les produits alimentaires et d'artisanat d'art locaux :

- Une **cartographie en ligne**, qui géolocalise les points de vente des produits locaux sur le territoire du Parc, accessible à partir de la page d'accueil du site du PNR : www.parc-gatinais-francais.fr

Cet outil s'intègre dans une démarche collaborative : nous comptons sur vos retours pour faire évoluer les éléments de la carte ainsi que pour nous transmettre toute modification nécessaire.

Cette cartographie évoluera prochainement vers le recensement des artisans d'art du Parc du Gâtinais français. Nous envisageons également d'y recenser les boutiques, AMAP ainsi que d'autres modes de commercialisation.

- Un **annuaire** des producteurs locaux et des artisans d'art du territoire, que vous trouverez également sur le site.

Le Gâtinais français présente de nombreux produits atypiques (plantes aromatiques, quinoa, cresson, safran, miel, ...) et savoir-faire artisanaux (tissage, travail du bois, céramique, ...) : à l'approche des fêtes de Noël, c'est l'occasion de faire appel aux producteurs et artisans du territoire pour constituer vos cadeaux de fin d'année, comme par exemple pour les colis de Noël destinés aux seniors de vos communes !

Nous vous invitons à diffuser ces deux outils auprès des habitants de votre territoire, afin de faciliter la connaissance et l'accès aux ressources locales, et de favoriser une alimentation durable de proximité.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Jocelyn GUIHO, chargé de mission SIG et évaluation (sig@parc-gatinais-francais.fr) ainsi que

Julie CHERCHELAY, chargée de mission Agriculture et Circuits courts (j.cherchelay@parc-gatinais-francais.fr).

Inauguration de la Forêt de La Barre

Nous avons inauguré le 10 octobre La Forêt de la Barre, la 10ème forêt du Département de l'Essonne, située sur les territoires d'Étréchy, d'Auvers-Saint-Georges et de Morigny-Champigny, en présence de François Durovray, président du département de l'Essonne, de Mme Brigitte Vermillet, vice présidente en charge de la transition énergétique et des maires des 3 communes concernées.

Une journée qui s'inscrit dans le cadre de la fête de la nature et de la journée départementale du patrimoine géologique.

Le Département a profité de l'été pour finir d'aménager ce massif boisé de 35 hectares qu'un Essonnien a légué à la collectivité. Sur les 35 hectares de la forêt départementale de la Barre, 25 sont aménagés pour le public, les 10 hectares restant étant constitué de boisements humides. Le Département a ainsi sécurisé, débroussaillé et nettoyé les deux chemins existants, dont un sentier de grande randonnée (GR). Une partie se situe également sur l'itinéraire départemental de randonnée "Le chemin des sables".

Par ailleurs, une plateforme d'observation enrichie d'une table d'orientation a été installée : elle offre aux randonneurs une vue imprenable sur la vallée de la Juine. Deux mares ont été créées pour sauver les crapauds qui n'auront plus à traverser la RD 17 pour se reproduire. Dans la forêt départementale de la Barre, les coteaux boisés, ponctués de blocs de roches en grès, cèdent progressivement la place à un paysage de landes à callunes et bruyères. Les anciennes carrières témoignent, elles, de l'exploitation du grès qui s'y est pratiqué pendant des siècles. Au sommet, un panorama aux couleurs évoluant au fil des saisons se révèle sur la vallée de la Juine. Nous y voyons Etampes, Morigny-Champigny, Etréchy. Une dizaine de panneaux pédagogiques sont installés pour en savoir plus sur cet espace naturel. Maintenant, il ne reste plus qu'à vous chausser. La forêt départementale de la Barre est accessible par la D17, parking en sortie d'Auvers.



Merci à tous les randonneurs et amoureux de l'Essonne d'avoir répondu présent.



Essonne LE DÉPARTEMENT
— TERRE D'AUVERS —

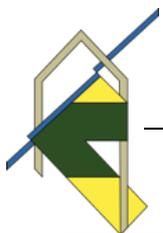
Nichée entre les communes d'Auvers-Saint-Georges et de Morigny-Champigny, les 25 hectares de la forêt départementale de la Barre constituent un massif essentiel du corridor boisé qui borde la vallée de la Juine. Ce massif forestier a été légué au Département par un particulier, lui demandant de le protéger et de l'ouvrir au public.

Aménagée en 2020, cette forêt offre au visiteur une diversité d'ambiances végétales et de paysages. Elle recèle aussi un riche passé au travers de ses vestiges de carrières, où le grès a été abondamment extrait pour la production de ciment.

La forêt de la Barre se développe sur un promontoire couvert de grès qui s'étend sur la vallée de la Juine. En amont de la butte Saint-Martin, son alter ego sur le versant opposé, elle forme avec celle-ci un ensemble caractéristique de la vallée, veinable à partir de sa traversée au sud sur le pays d'Etampes.

Les pentes boisées ponctuées de chaos de blocs de grès cèdent progressivement la place, sur le sommet de la butte, à un paysage plus ouvert de landes à callunes et bruyères. De ce point culminant, un exceptionnel panorama à 180° se révèle sur la vallée de la Juine d'où émerge un paysage insoupçonné, défilé de coteaux chaotiques évoluant au fil des saisons.

CONTACT
Département de l'Essonne
Service de l'Environnement, Aménagement
Urbanisme, Développement, Sécurité et Prévention
20221-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030
TEL. 01 69 91 97 34
www.essonne.fr



Z + M
SUR MON DÉPARTEMENT

Critères pour bénéficier de la Prime éco-logis 91 du Département

SANS
CONDITION
DE RESSOURCES

Cette nouvelle aide s'adresse à tous les Essonnais. Pour en bénéficier, il faut :

- ✓ être propriétaire occupant (y compris associé SCI, usufruitier...)
 - ✓ faire la demande en ligne (formulaire 1) avant tout démarrage des travaux
 - ✓ engager des travaux dans sa résidence principale située en Essonne et achevée depuis plus de deux ans
 - ✓ vouloir réaliser des travaux pour un montant minimum de 3 000 € HT
 - Isolation de toiture, des murs ou des planchers bas
 - Remplacement des menuiseries (fenêtres, portes fenêtres, fenêtres de toiture, porte d'entrée, volets)
 - Eau chaude sanitaire / chauffage gaz
 - Énergies renouvelables : pompes à chaleur, solaire thermique, panneaux photovoltaïques, chauffage au bois
 - Dépose de la cuve à fioul
 - Appareils de régulation et de programmation du chauffage
 - Calorifugeage des installations
 - Ventilation (VMC simple flux, double flux, puit provençal...)
 - Dispositifs de récupération des eaux pluviales
 - ✓ faire obligatoirement appel à une entreprise RGE* pour la réalisation des travaux (pose des matériels et équipements)

La fourniture des matériels et équipements peut être établie par des entreprises non RGE, sous réserve que leur pose soit assurée par une entreprise RGE

* Reconnu garant de l'environnement
 - ✓ 2^e demande complémentaire possible en 2020 ou 2021 dans la limite du montant maximum de la Prime éco-logis 91 soit 1 800 €* maximum, hors bonus
- * Sauf remplacement des menuiseries : maximum 900 €

Pour aller plus loin et faire sa demande en ligne:

primeecologis91.fr

L'ESSONNE INVENTE LA PRIME ÉCO-LOGIS 91 !



Quel est le montant de la Prime éco-logis 91 ?



La Prime éco-logis 91 s'élève à 30 % du montant hors taxe des travaux

(fourniture et main d'œuvre) pour un minimum de 3 000 € et un maximum de 6 000 € HT, soit une prime pouvant aller jusqu'à **1 800 €**.

À cela, s'ajoutent 3 bonus cumulables (soit jusqu'à 2 000 € par ménage et logement) :

- **bonus écologique de 500 €** pour l'usage d'isolants biosourcés ou recyclés, la végétalisation de la toiture après son isolation l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable (pompes à chaleur, chauffage au bois, panneaux solaires, volets avec motorisation solaire),

- **bonus « suppression du fioul » de 500 €** si remplacement d'une chaudière fioul par un autre mode de chauffage éligible (gaz, pompe à chaleur, chauffage solaire ou bois) et/ou dépose d'une cuve à fioul,

- **bonus « précarité énergétique » de 500 € ou 1 000 €** pour les ménages aux ressources modestes* ou très modestes*.

* Plafonds de ressources Anah

Si vous choisissez de **remplacer uniquement vos menuiseries** (fenêtres, portes fenêtres, fenêtres de toiture, porte d'entrée, volets), la Prime éco-logis 91 est forfaitaire : **900 €** à condition d'engager un minimum de 3 000 € HT de travaux.

Pour info : est éligible le remplacement des fenêtres déjà en double vitrage...

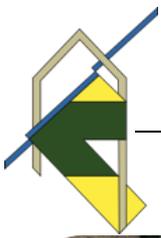
Soit une aide départementale comprise entre 900 € et 3 800 € en incluant les bonus écologiques.

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

0 800 730 991

Service & appel gratuits





LA VIE DE LA COMMUNE

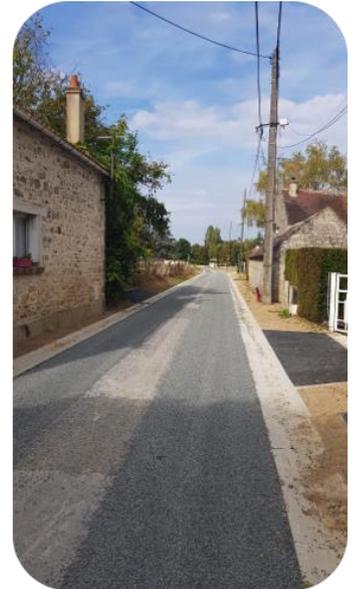


Travaux

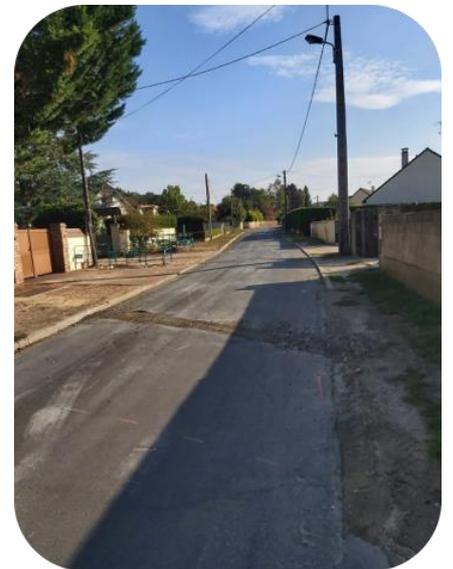


Après la rue Brément et le Chemin des Roches au printemps, les travaux continuent pour embellir notre commune.

La route de Chanteloup a été en travaux pendant l'été, avec l'enfouissement des réseaux, la pose de caniveaux et de nouveaux candélabres.

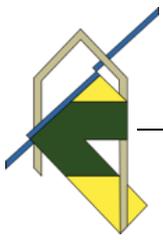


Depuis le début du mois de septembre, c'est au tour du Chemin du Guette Lièvre de subir un lifting : enfouissement des réseaux, reprise des bordures avec la pose de caniveaux et de nouveaux candélabres. Les travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année.



Au sujet du Guette Lièvre, les restrictions sanitaires actuelles ne nous permettent pas de faire une réunion pour l'information des riverains mais le dossier reste consultable à la mairie.

Sachez qu'il n'y a ni élargissement, ni rétrécissement de la chaussée, simplement une stabilisation de l'accotement par la pose de caniveaux identiques à ceux de la rue du Cimetière et de la route de Chanteloup, après enfouissement des réseaux et la création de plusieurs puisards destinés à recueillir les eaux de ruissellement.



LA VIE DE LA COMMUNE

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Enfin il a eu lieu !!

Reporté depuis le mois de mars à cause du confinement, de la reprise des cours et des vacances, l'élection du nouveau Conseil Municipal des Enfants a pu se tenir mardi 10 novembre dans la cours de l'école, pour des raisons pratiques.

11 candidats se sont présentés avec chacun un petit programme. Toutes les classes, du CP au CM2 ont voté, avec urne, carte d'électeur, feuille d'émargement...

Dans les règles de l'art et la bonne humeur, sous les yeux attentifs du maire M Meunier, de Mme Millet, 1^{ère} adjoint et en charge du CME et de Mme Sarzaud, conseillère.

10 Candidats : 4 garçons et 6 filles, ont été élus pour une période de 2 ans et se sont vus remettre par les élus adultes leurs écharpes et leur carte de membre du Conseil.

Félicitations aux nouveaux élus et 1^{ère} Cérémonie : le 11 Novembre !!

Dans la foulée se sont tenues les élections des délégués de classe.



CÉRÉMONIE DU 11 Novembre



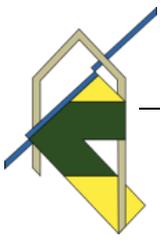
Pour le 102^{ème} anniversaire de cet évènement, c'est encore en petit comité que s'est tenue la cérémonie de la commémoration de la signature de l'armistice de 1918.

Une partie du Conseil Municipal, les enfants du CME et quelques citoyens se sont retrouvés devant le monument aux morts pour la lecture de la lettre du secrétaire aux anciens combattants et le dépôt de la gerbe par les enfants du CME nouvellement élu !

Ensuite la petite assemblée s'est retrouvée au cimetière pour le deuxième dépôt de gerbe par un grand Ancien, monsieur Edouard Soto, ancien légionnaire, avant de se séparer.

Pas de traditionnel verre de l'amitié... ce n'est que partie remise !





LA VIE DE LA COMMUNE

Quads et motos dans les espaces naturels régionaux : Une Lutte sans relâche

La circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels : réglementation et risques pour les contrevenants

La circulation des véhicules à moteur, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux) impacte de façon considérable les milieux naturels, la faune et la flore. Elle est également source de dangers, de nuisances et de dégradations.

Pour ces raisons, elle est soumise, dans les espaces naturels, à une réglementation très stricte.

En forêt, la pratique des sports motorisés est interdite sur l'ensemble des routes présentant une signalisation matérialisée par un panneau d'interdiction ou une barrière (même ouverte). Cela concerne tous les engins terrestres à moteur, du véhicule de tourisme à la moto en passant par le 4x4 ou encore le quad.

Les seuls véhicules à moteur autorisés à circuler en forêt sont les véhicules utilisés :

- pour les services publics de secours (pompiers, police) ;
- _ à des fins professionnelles liées à la protection, à l'aménagement et l'entretien des massifs (ex : tracteurs, véhicules de service ONF ou AEV, exploitants forestiers, particuliers acheteurs de bois...)
- et, ponctuellement, par les partenaires de l'AEV, signataires de conventions d'occupation du domaine régional (par exemple dans le cadre d'événements requérant un accès véhiculé pour le dépôt de matériel)

Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes de 135€, pour la circulation sur routes et chemins forestiers, et pouvant aller jusqu'à 1500€, pour la circulation hors-piste dans les parcelles forestières (*Article R.331-3 du Code forestier*).

Selon les cas, le véhicule peut être saisi et lorsque le délit est assorti d'un défaut d'assurance, de permis de conduire ou d'immatriculation, les détenteurs des véhicules à moteur font l'objet d'un transfert immédiat au commissariat de secteur. Ils sont présentés à l'officier de police judiciaire et risquent une peine prononcée par le Tribunal de police.

Restrictions catégorielles sur RD17 en traversée des communes de Janville / Juine, Auvers St Georges, Morigny-Champigny et Etampes

Cette réunion technique organisée à l'initiative concertée des municipalités traversées par la RD17 vise à envisager les mesures à prendre pour interdire aux poids lourds en transit de traverser ces centres de village.

Les comptages automatiques effectués par le Département font apparaître un taux de poids lourds constant d'environ 4% pour des volumes de trafic compris entre 2000 véhicules par jour (en traversée d'Auvers St. Georges et de Janville) et 2500 véhicules par jour en traversée de Morigny-Champigny.

Le département précise que la RD17 n'est pas répertoriée par le Département comme un axe de transit pour les poids lourds mais la desserte locale (livraisons, collecte des ordures ménagères, déménagements, travaux...) et les bus ne peuvent être exclus. Le panneau de restriction à poser sera de type B8 avec précision sur le tonnage.

Ces deux sections sont séparées par la RD148 qui relie le diffuseur « Etréchy sud » sur la RN20 au Carrefour « Ferme des Occasions ». Il semble être moins difficile d'imposer une restriction sur la section « Morigny- Champigny » que sur la section « Auvers – Janville ».

La mise en place de la restriction devra prendre en compte la possibilité pour les véhicules exclus d'emprunter un autre itinéraire ou de faire demi-tour. Une pré signalisation devra être mise en place à chaque carrefour où apparaît la mention de la commune dont la traversée sera interdite. Un recensement des panneaux à modifier est donc à effectuer sur le schéma directeur de jalonnement du Département.

Une nouvelle réunion est programmée dans la deuxième quinzaine de décembre 2020.



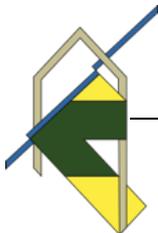
Liaison cyclable associée à la RD17 destinée à relier ses communes de Janville /Juine, Auvers St Georges, Morigny-Champigny et Etampes



Les élus demandent que le principe d'une liaison sécurisée à l'attention des piétons et cycles reliant les 4 communes, soit étudié.

L'UTD Sud précise que l'élaboration du plan vélo départemental ne relève pas de la Direction des Infrastructures et de la Voirie.

Une autre réunion sera proposée en associant la Direction des transports et la Mobilité du Département.

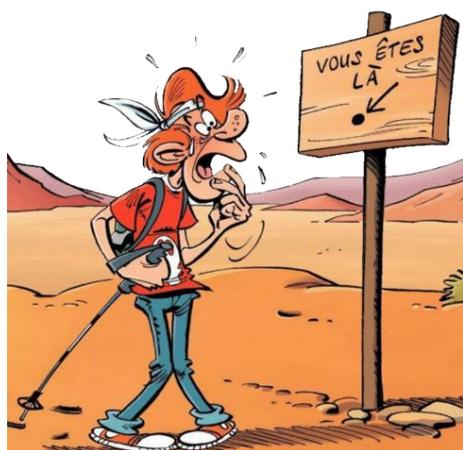


LE COIN DES ASSOCIATIONS

RAND'AUVERS

Le club de randonnée d'Auvers Saint Georges vous invite à venir le rejoindre pour ballades, randonnées et séjours tout au long de l'année. Ambiance très sympa et dynamique !

Contactez Christophe Huan
christophe.huan@wanadoo.fr



COURS d'ARTS PLASTIQUES

à Auvers St Georges.



★ Enfants & Ados : Samedi 10h -12h

Nouveau: Ouverture cours Adultes

★ - **Mardi** (14h -16h ou 18h30 -20h30)
- ou **Vendredi** (18h30 - 20h30)

A définir

★ Inscriptions le **Samedi 19 Septembre 2020**
de 10h à 12h pour TOUS.



Association Arts & Vous / Professeure: Camille Renard



07 72 07 61 48

AUVERS'LATINA

SALSA CUBAINE
Salle polyvalente - 3 rue Brément
91580 Auvers St Georges

LUNDI
19h30 à 20h30 → Niveau 1/ Rueda Casino

MARDI
19h30 à 20h30 → Niveau 3/ Avancés
20h30 à 21h30 → Tous Niveaux Perfectionnement

JEUDI
19h30 à 20h30 → Niveau 2/ Rueda Casino

BACHATA
Salle « La Faisanderie » - Rue des Hauts Grenots
91150 Brières les Scellés

MERCREDI
19h30 à 20h30 → Niveau 1
20h30 à 21h30 → Niveau 2

MARIA : 06 87 79 41 59 - auverslatina@gmail.com
Site : auverslatina.fr

L'Auversoise Gymnastique

Vous propose plusieurs cours en soirée et en matinée. Ces cours sont animés par des professeurs, diplômés, rémunérés par l'association.

Ils sont composés de renforcement musculaire, abdos, fessiers, cardio, étirements et une fois par mois stretching ; pour les «sénior» gymnastique douce, équilibre mémoire...

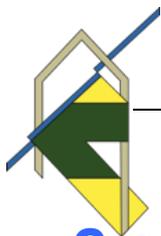
Vous pouvez faire deux essais sans engagement.

Pour tous renseignements et cotisation vous pouvez contacter
Catherine Soullard (cathy.soullard@orange.fr)
François Bardou
Alain Bettou (bettou.alain@orange.fr)

Lundi et jeudi soir de 20h45 à 21h45
Mardi et vendredi matin De 10h30 à 11h30

2 premiers cours gratuits





News de l'école

Conte de Noël

Compte tenu de la situation sanitaire et de la menace terroriste, les salles polyvalentes ne sont pas encore ré ouverts.

Le conte de Noël sera proposé dans l'enceinte de l'école, le matin du 14 décembre pendant les heures de classe, aux enfants de maternelle et de CP uniquement.



Les récoltes du potager de l'école ont permis après le confinement de ce printemps mais aussi cet automne, de faire des récrés distancées et amusantes par classe. Voici la récolte des citrouilles et potirons !!



Les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2, s'évadent en ce moment avec les voiliers du Vendée Globe.

Nous soutenons le skipper **Samantha Davies** sur l'« **Imoca Initiatives Cœur** », 9ème actuellement au classement, qui soutient "Mécénat chirurgie cardiaque", ce qui nous permettra aussi d'agir de façon solidaire. Nous repérons ainsi sur le globe chacun des 33 skippers et vivons leurs aventures avec passion.



Les CM participent au Challenge **Argonautica** lancé par le CNES (Centre Nationales d'études spatiales), pour nous permettre d'étudier la biodiversité, le déplacement des animaux marins, en répondant à un quizz sur divers sujets d'études, et en suivant le Vendée Globe.

Goûter de Noël



Le goûter de Noël aura bien lieu, mais au sein de l'école. Les enfants seront répartis en 2 groupes distincts :

- CP et Maternelles : le jeudi 10 décembre après-midi
- CE1&2 et CM1&2 : le vendredi 11 décembre après-midi

Ils ne se croiseront pas et profiteront de ce moment de partage dans le réfectoire.



Le Village de Noël

En raison de la crise sanitaire le Marché de Noël ne pourra avoir lieu, mais un autre événement se prépare :

Le Village de Noël, organisé par Anissa et son équipe, toujours enthousiastes et créatifs, toujours investis à fond dans notre école !! **Mardi 15 et Jeudi 17 décembre de 16h45 à 18h30** se tiendra un petit village avec un parcours féérique, les enfants exposeront leurs œuvres sur le sapin, dans la cour de la garderie !!

Et des fabrications culinaires et décoratives seront proposées à la vente ! Une boîte sera à votre disposition pour vos dons afin pouvoir financer l'organisation de grandes olympiades au printemps prochain et peut-être un barbecue...

Merci beaucoup à toute l'équipe et à Anissa pour leur implication dans les animations de l'école.



Nous avons organisé toute une semaine pour dire "Non au harcèlement", du 23 au 27 novembre.

Chaque classe a travaillé une thématique au travers de supports variés (albums, jeux, vidéos, affiches) : se connaître, connaître et accepter les différences de chacun, reconnaître une situation de harcèlement, réagir et agir, se défendre et alerter, protéger.





INFORMATIONS PRATIQUES

Votre mairie

Place du Général Leclerc
91580 AUVERS-SAINT-GEORGES
Tél. 01.60.80.34.01 - Fax 01.60.80.58.85
Adresse e-mail : mairie@auvers-saint-georges.fr
Site internet : www.auvers-saint-georges.fr
Page Facebook :
<https://www.facebook.com/Mairie.AuversSaintGeorges/>



Calendrier des manifestations

[Dates](#) [Horaires](#) [Thématiques](#)

**Rien de bien arrêté pour l'instant !
RDV sur le site internet de la mairie
Ou sur la page Facebook**



Location de la salle polyvalente

Pour les Auversois : 250 € - pour les Extérieurs : 700 €
Caution réservation : 500 € - caution ménage : 200 €
+ une attestation d'assurance

Communauté de Communes

Entre Juine et Renarde

2 rue des hêtres pourpres, 91580 ETRECHY.
Tel : 01 83 63 88 22
Site internet : <http://www.entrejuineetrenarde.org>



Horaires d'ouverture :
Le Lundi : de 15h à 18h
Du Mardi au Vendredi : de 09h à 12h et 15h à 18h
Le Samedi : de 09h à 12h

Les déchets

Ordures Ménagères :

*Le vendredi après midi

Tri Sélectif :

- *Les emballages : le mardi
- *Le verre : le 1^{er} mardi de chaque mois (Très tôt le matin).
- *Déchets Verts : se reporter au calendrier distribué et disponible en Mairie



DECHETTERIE Eco-Centre d'Etrechy

Du lundi au samedi : 9 h-12 h et 13h- 18h
Dimanche et jours fériés : 9h-12h **BADGE GRATUIT EN MAIRIE**

Encombrants :

Appeler le 01 64 56 03 63.
Pour un ramassage limité à 2 m³ par foyer et 2 fois par an.
Merci de respecter les jours et horaires de sorties des déchets afin de ne pas encombrer les trottoirs et de garantir la propreté de nos rues !

Urgences : téléphones utiles

Urgences médicales - SAMU		15
Pompiers		18
POLICE ou GENDARMERIE		17
Gendarmerie de LARDY		01 60 82 60 03

Police Municipale et Intercommunale :

numéro d'appel unique (transféré sur le portable des agents de services). Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.
Mail : pmetrechy@orange.fr

Santé téléphones utiles

Hôpital d'Arpajon	01 64 92 92 92
Hôpital d'Etampes	01 60 80 76 76
Centre antipoison	01 40 05 48 48

Médecins Etréchy :

Drs Brousse & Cerf	01 60 80 30 28
Drs Joly & Boulais	01 60 82 56 51
Dr Lefebvre-Desplat	01 60 80 39 70
Dr Meunier	01 60 80 39 76

Cabinets infirmiers Etréchy :

5 pl Général de Gaulle	01 69 92 23 66
10 bd de la gare	06 88 16 84 78
11 rue du Martrois	01 60 80 31 44
2 rue A de Musset	01 69 94 04 96
2 rue des amandiers	01 60 80 31 23
33 bd de la gare	06 63 99 61 72

Kinésithérapeutes Etréchy :

A. de Boishebert-Ricart	01 60 80 44 18
Aurélie Daviot	06 52 70 85 72

Ostéopathes Etréchy :

Pauline Gabard	07 81 76 81 33
Stéphane Ricart	01 60 80 44 18
Luc Benoist	01 60 80 00 05

Pédicures-Podologues Etréchy :

Sylvain Barrat	01 60 80 59 73
Emmanuel Poulain	01 60 80 49 55

Sages-Femmes Etréchy :

Mmes Marion & Frignet 24 bd de la gare	01 60 80 36 27
--	----------------

Chiropracteur Etréchy :

Emilie Guedj 24 bd de la gare	01 69 58 55 40
-------------------------------	----------------

CPAM

26 rue de Saclas 91150 Etampes 36 46

Autres services

SICAE	01 69 90 65 43
VEOLIA	01 69 90 71 47

Notre église

Messe tous les **2^e samedis** du mois à 18h30

Pour tous renseignements sur le secteur Paroissial Vallée de la Juine (Catéchisme, baptême, mariage, décès...), contacter le Presbytère d'Etréchy au 01 60 80 30 58 (répondeur) ou mail : secteurpastoralvaldejuine@hotmail.fr
Contact à Auvers : Mme Anne-Marie Guittard au 01 60 80 34 57